



Appel à contributions – IAFFE 2022

La pandémie actuelle a mis en évidence la nécessité d'une coopération internationale pour aider à en atténuer les conséquences et préparer une reprise inclusive. Les conséquences considérables du COVID-19 sur les économies locales, nationales et mondiales ne sont pas encore pleinement comprises, mais il apparaît clairement que cette pandémie a exacerbé les inégalités de sexe, de genre, de « race », de caste déjà existantes, ainsi que les autres types d'inégalités. Nous avons assisté à une recrudescence mondiale des cas de violence domestique et à un accroissement exponentiel de la charge de travail des femmes pour assurer les soins et le travail domestique, de façon rémunérée ou non, et ainsi permettre une continuité de la vie quotidienne. La pandémie a entraîné de très nombreuses pertes de vies humaines, a eu un impact sur la santé des gens, a perturbé les marchés et les stratégies de subsistance et a eu de profondes répercussions dans les foyers.

En nous obligeant à des compromis difficiles entre activités économiques, ressources et vies humaines, la pandémie a également démontré qu'il était impératif d'examiner de près les fondements normatifs de nos décisions économiques mais aussi d'autres facteurs auxquels nous accordons de la valeur en dehors de l'économie de marché monétisée. Développé pendant des décennies de délibérations publiques et de réflexions dans un contexte international, le cadre des droits humains représente une grille d'analyse éthique permettant d'évaluer les politiques économiques et sociales. Dans le monde entier, on s'intéresse à la nécessité de réorienter les institutions de gouvernance économique internationale vers une stratégie qui garantira l'inclusion et l'équité au sein des nations et entre elles. Il est également urgent de défendre l'idée que l'économie mondiale doit être centrée sur la primauté des droits humains, du bien-être de la planète ainsi que des économies inclusives et durables.

Les économistes féministes étudient depuis longtemps des questions qui s'avèrent très fortement liées aux conséquences mondiales de la pandémie de COVID-19, et peuvent ainsi permettre de mieux comprendre la crise elle-même. L'analyse économique féministe met en lumière les dynamiques de genre et leurs interconnexions

dans le travail, la protection sociale et la politique macroéconomique, y compris sur des questions telles que la dette, le développement durable et le bien-être général, et contribue à proposer des réponses plus équitables et sensibles au genre face au COVID-19.

Cette conférence aura lieu à Genève, en Suisse, l'endroit idéal pour explorer ces questions et insuffler une analyse économique féministe aux discussions sur la construction d'un monde post-COVID plus juste et durable. La conférence annuelle 2022 de l'IAFFE constituera un forum pour une recherche reconnaissant le pluralisme méthodologique de notre discipline. Nous définissons notre discipline de manière large et nous accueillons les recherches qui appliquent une approche féministe à des sujets à la fois micro et macro, locaux et mondiaux. Nous vous invitons à nous rejoindre lors de cette conférence en présentiel (avec accès hybride), organisée par l'IAFFE et le Centre Genre de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), à Genève, en Suisse.

Nous sollicitons des propositions de présentations et de panels portant sur les liens entre la théorie et l'action entourant ces sujets, ainsi que sur un éventail plus large de recherches féministes sur les phénomènes économiques. Les propositions ayant un caractère interdisciplinaire sont particulièrement bienvenues.

PROPOSITIONS : Vous pouvez soumettre votre proposition dès le début du mois de janvier. Les résumés (400 mots maximum) doivent être soumis en ligne sur le site de l'IAFFE (www.iaffe.org). Les propositions peuvent être faites pour des présentations individuelles, des sessions, ou des panels et tables rondes. Les résumés peuvent être rédigés en anglais, français ou espagnol. L'interprétation simultanée devrait être assurée pour les plénières de la conférence et pour de nombreuses sessions. Chaque participant-e-s est limité-e à une présentation et à une participation à une table ronde/panel. Les présentations supplémentaires rédigées en commun ne sont autorisées que si la présentation est faite par le-la coauteur-e. Ces limitations permettent une participation maximale de tous les membres qui le souhaitent. Veuillez consulter le site de l'IAFFE, www.iaffe.org, pour plus d'information sur les soumissions.

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES PROPOSITIONS : 15 MARS 2022. (Il n'y aura pas de prolongation).

Pour plus d'informations, visitez le site www.iaffe.org